

# Extrait du registre des délibérations Séance du comité syndical du **SYDELON** du 14 mars 2019

Membres élus: 20 En activité: 20 Membres présents: 15

Membres ayant donné procuration: 2

Membres absents excusés: 3

L'an deux mille dix-neuf le quatorze mars à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le six mars deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h07.

## Étaient présents:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CORAZZA, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS: M. PAQUET, M. LORENTZ et M. HERGAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS

TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES et M. GONNET (il a suppléé M. GLODEN)

#### **Etaient absents (avec procuration):**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PORTES DE FRANCE

: M. FERRERO a donné procuration à Mme RENAUX

THIONVILLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK a donné procuration à M. CORAZZA

Publié(e) le .

phanie SIEBERT



# Étaient absents excusés:

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE

: Mme VACCA et M. SAPIN

THIONVILLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION

### Suppléante présente dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS: Mme FERRY

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Mme FERRY est arrivée à 19h10 pendant le préambule et a assisté à toutes les délibérations.

M. HERGAT est arrivé à 19h25 pendant le préambule et a participé au vote de toutes les délibérations.

M. SAPIN est sorti de la salle à 19h56 pendant le rapport d'orientation budgétaire et il n'a pas participé à prendre acte de cette délibération n° 2019-07.

## N° 2019-07

#### Objet : Débat d'orientation budgétaire

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT concernant le DOB qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE et PREND ACTE** 

de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2019, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROUVE** 

en conséquence la présente délibération.

Pour copie conforme au registre, le compte rendu de cette délibération a été affiché le 2 0 MARS 2019 au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 2 8 MARS 2019

Le Présiden

1A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ

Siège :

Michel